Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF _rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :_
Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 20 juin 2025

Université de Tours
À l'attention de M. Philippe Roingeard, président
60 rue du Plat d'Etain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le Président,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par l'Université de Tours.

En effet, cette dernière emploie des termes anglais dans les intitulés de certaines formations et dans certaines communications, entre autres les termes « big data », « data mining », « data science », « data scientist », « marketing », « machine learning », « supply chain », « software » et « engineering ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire *(voir pièces jointes n°1 et 3).*

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L' article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » *(voir document joint n°2).*

ALF abs Maison de la Vie associative du 12e
181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
*Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - **www.avenir-langue-francaise.org***
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par l'université**. **Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président

ALF abs Maison de la Vie associative du 12e
181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
*Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - **www.avenir-langue-francaise.org***
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Liens et images montrant l'emploi des termes anglais « big data », « data science », « data scientist », « machine learning », « marketing », « machine learning », « supply chain », « software » et « engineering » par l'Université de Tours (6 exemples)

1.1 https://www.univ-tours.fr/formations/master-sciences-technologies-sante-mention-informatique-parcours-big-data-management-and-analytics

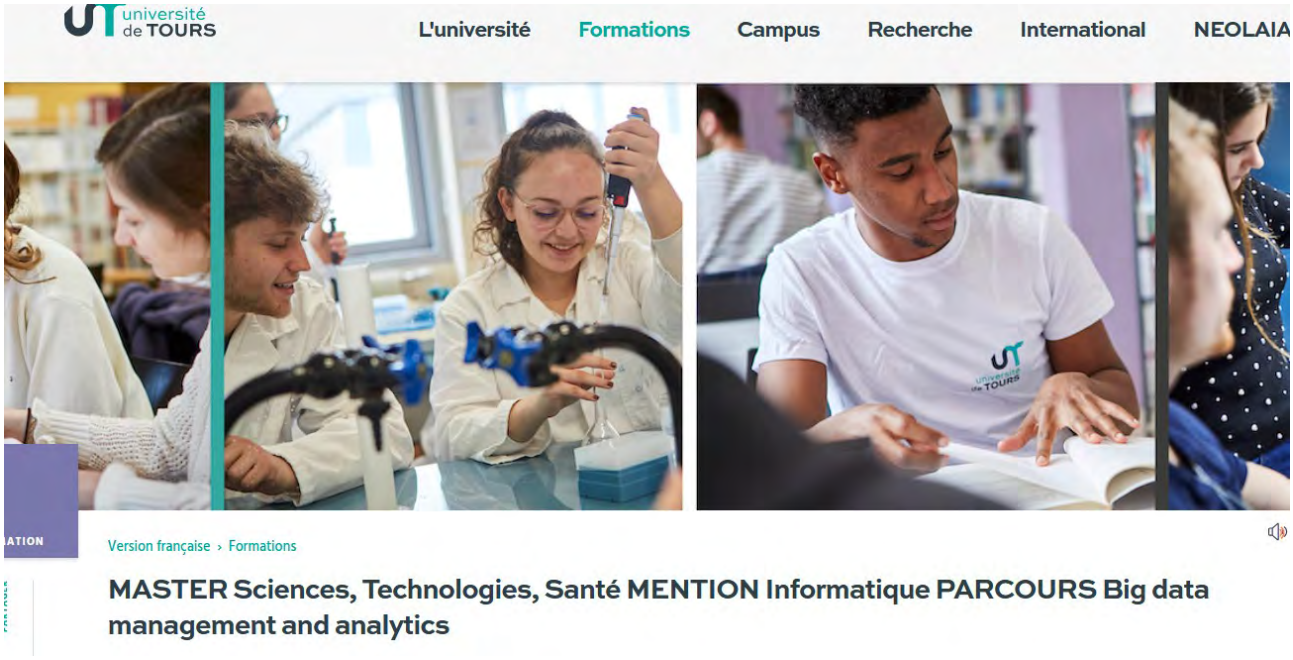

1.2 https://www.univ-tours.fr/formations/master-sciences-technologies-sante-mention-informatique-parcours-data-sciences-for-societal-challenges-ds4sc

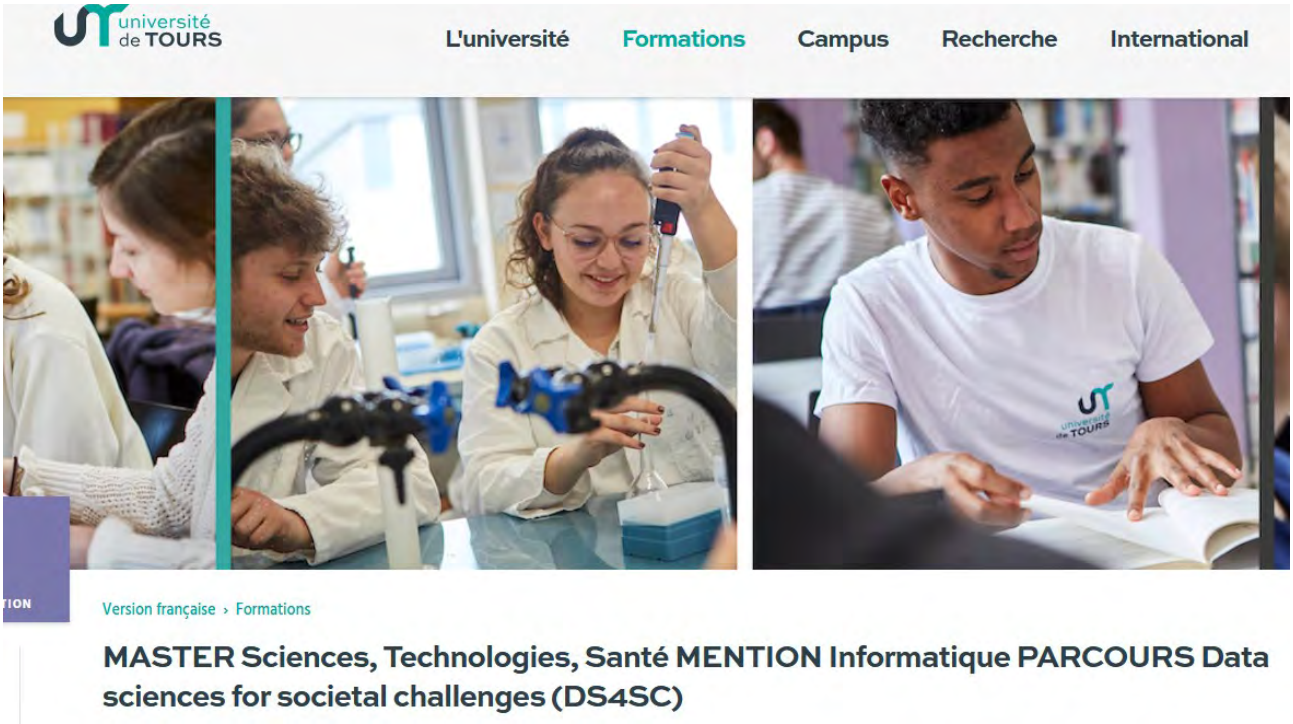

1.3 https://www.univ-tours.fr/formations/ue-1-advanced-data-mining

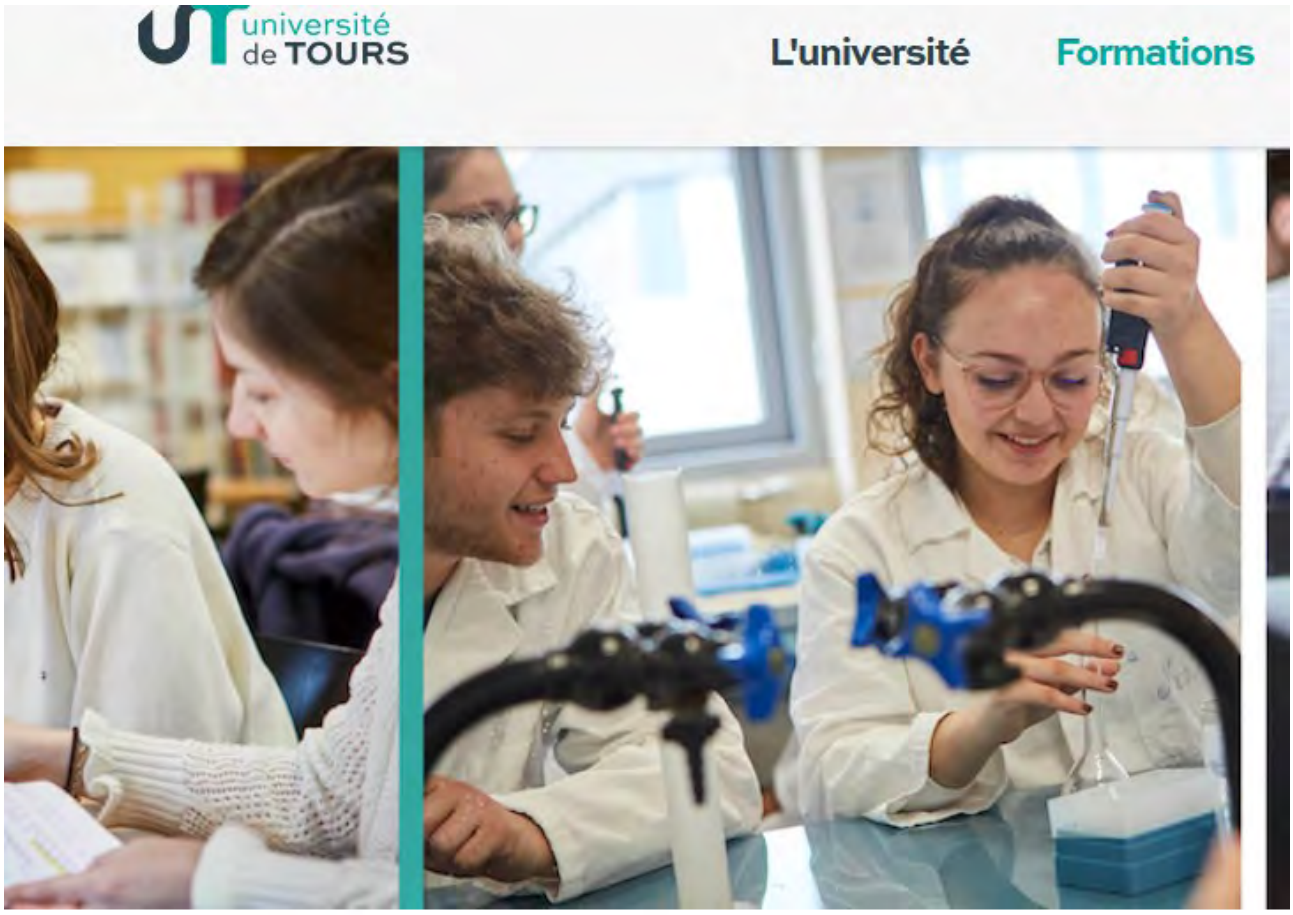

1.4 https://www.univ-tours.fr/formations/fouille-de-donnees-et-apprentissage-machine-learning

Version française › Formations

Fouille de données et apprentissage ; machine learning ;

1.5 https://www.univ-tours.fr/formations/marketing-1

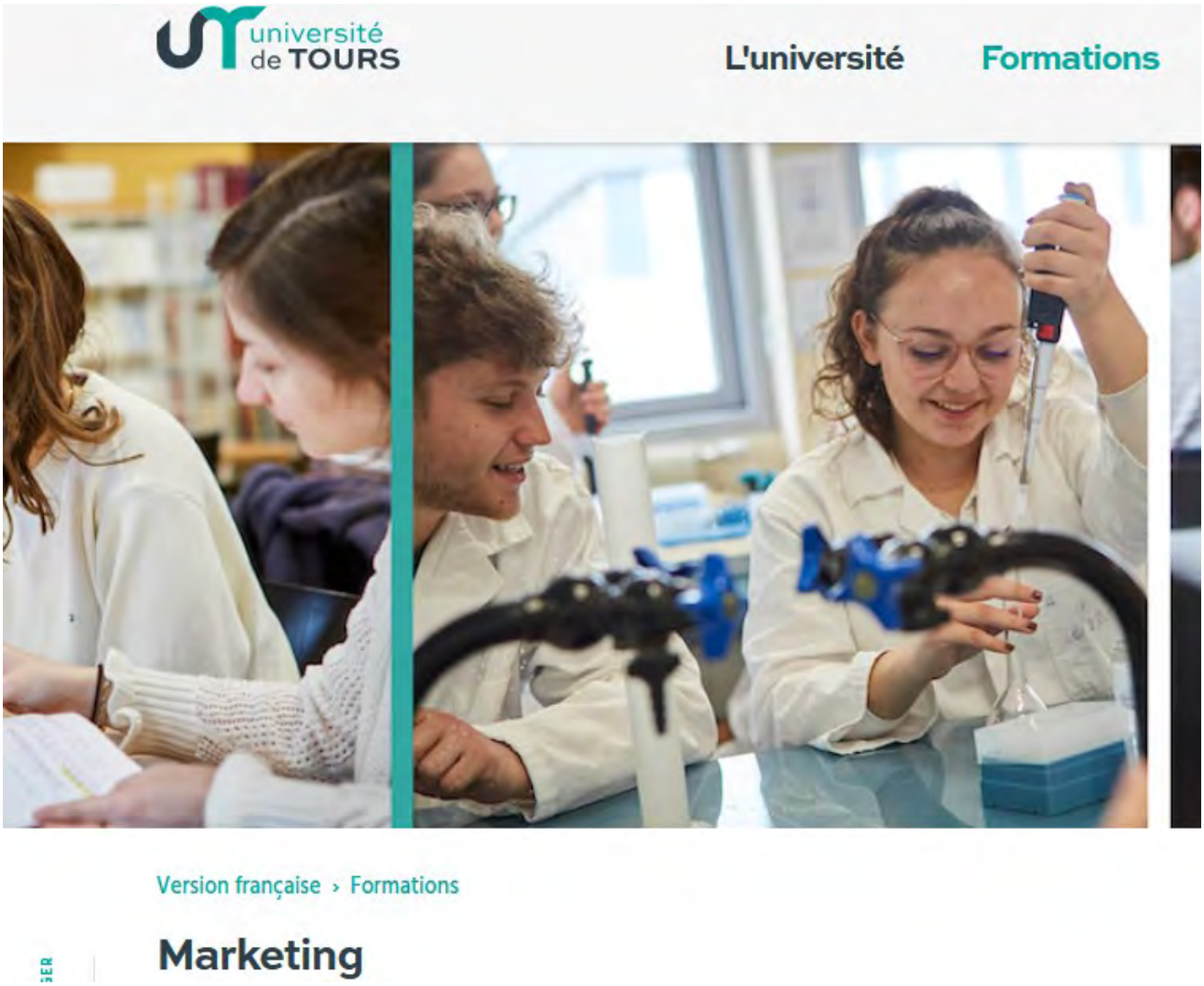

1.6 https://www.univ-tours.fr/formations/master-sciences-technologies-sante-mention-informatique-parcours-data-sciences-for-societal-challenges-ds4sc?toPdf=true

1.6 https://www.univ-tours.fr/formations/supply-chain-optimisation-et-logistique-s8-dm1eem

Version française › Formations

Supply Chain: Optimisation et Logistique S8 DM1EEM

NATURE	Élément Constitutif
CRÉDITS ECTS	4
VOLUME HORAIRE TOTAL	30

1.7 https://www.univ-tours.fr/formations/supply-chain-software-engineering-s8-dm1ece24

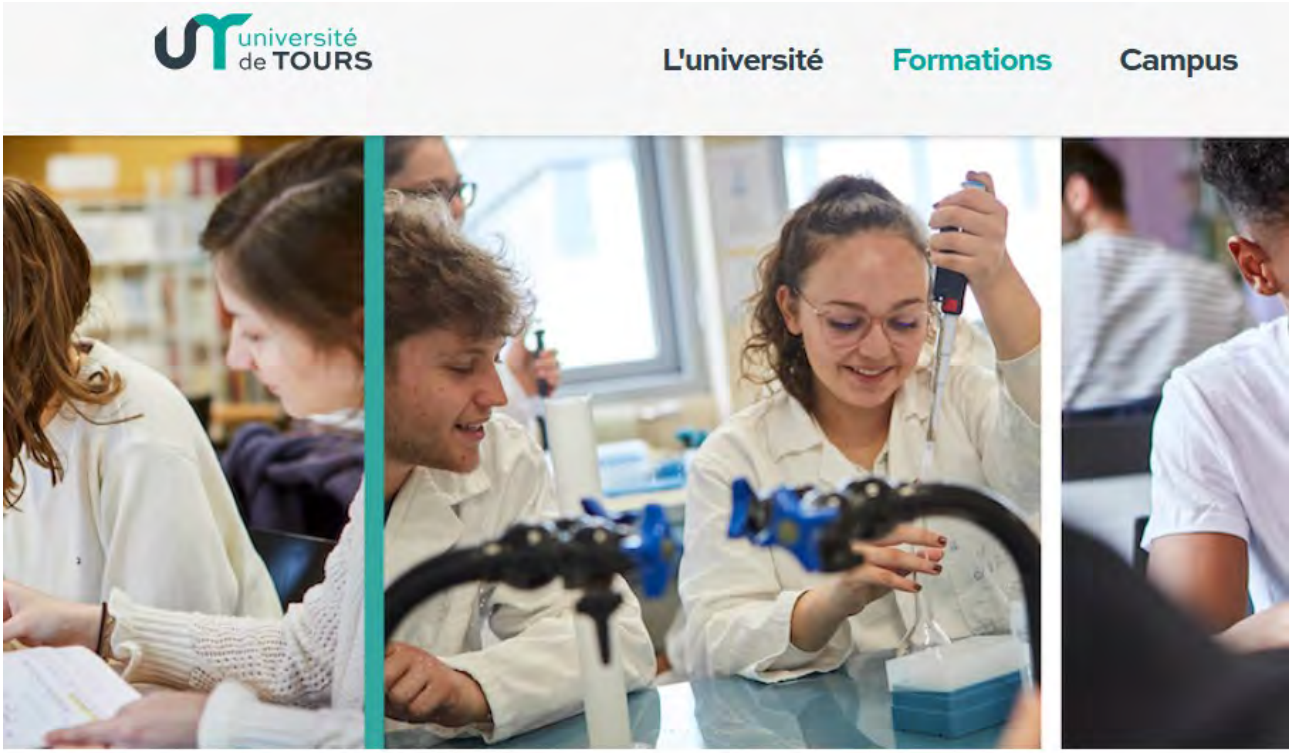

Version française › Formations

PARTAGER

Supply Chain & Software Engineering - S8 -DM1ECE24

NATURE	Élément Constitutif
CRÉDITS ECTS	3
VOLUME HORAIRE TOTAL	30

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés.

Big Data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874
Data mining : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO619
Data science : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO965
Data scientist : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO930
Machine learning : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO939
Marketing : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1467
Supply chain : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON930
Software : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO150
Engineering : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE171

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « big data », « data mining », « data science », « data scientist », « marketing », « machine learning », « supply chain », « software » et « engineering ».

mégadonnées, n.f.pl.

Journal officiel du 22/08/2014

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note

On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger

big data (en)

exploration de données

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Processus de recherche dans un ensemble de données destiné à détecter des corrélations cachées ou des informations nouvelles.

Équivalent étranger

datamining (en), data mining (en)

science des données

Journal officiel du 09/03/2021

Domaine

INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Définition

Discipline qui fait appel à des méthodes statistiques, mathématiques et informatiques pour analyser des données, en particulier des mégadonnées, afin d'en extraire toute information utile.

Équivalent étranger

data science (en)

expert en mégadonnées

Journal officiel du 26/09/2017

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Spécialiste de l'extraction et de l'exploitation d'informations pertinentes à partir de mégadonnées, qu'il organise, traite et interprète à l'aide d'outils statistiques, mathématiques et informatiques.

Équivalent étranger

data scientist (en)

mercatique, n.f.

Journal officiel du 28/03/2018

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services en adaptant son offre aux besoins et au comportement du consommateur.

Équivalent étranger

marketing (en)

apprentissage automatique

Journal officiel du 09/12/2018

Synonyme

apprentissage machine

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Processus par lequel un algorithme évalue et améliore ses performances sans l'intervention d'un programmeur, en répétant son exécution sur des jeux de données jusqu'à obtenir, de manière régulière, des résultats pertinents.

Équivalent étranger

machine learning (en), ML

chaîne logistique

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des processus nécessaires pour fournir des produits ou des services.

Équivalent étranger

supply chain (en)

logiciel, n.m.

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données.

Équivalent étranger

software (en)

ingénierie, n.f.

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

TOUS DOMAINES

Équivalent étranger

engineering (en)

Source

révision de l'arrêté du 12 janvier 1973